



Vente de la maison parentale au détriment d'un des enfant

Par **Ambredor**, le **01/10/2012 à 12:07**

Bonjour,

Merci d' avance pour vos réponses.

Suite à un conflit familial d' il y a 8 ans, ma soeur et mon frère m' ont écarté de mon père que j' ai enfin retrouvé dans une maison de retraite.

Mon père m' a dit qu' il vendait sa maison et suite aux renseignements pris, j' apprend par l' agent immobilier : "se sont les enfants qui vendent la maison car le propriétaire est en maison de retraite".

Mon père est divorcé depuis 26 ans et a 83 ans.

Il serait, d' après lui, atteint d' un cancer et aurait fait un séjour en psychiatrie pendant un an.

Mon père est très content que je l' ai retrouvé et pour ne pas le "re perdre" je ne lui pose pas de question et sachant qu' il est très manipulé par ma soeur et mon frère et surtout qu' il est très influençable, je souhaite demander une tutelle pour lui (à moins qu' il le soit déjà mais je n' ai aucune certitude).

Alors ma question est : mon père peut il vendre sa maison et donner l' argent de cette vente à deux de ses enfants ? Sachant que j' habite à 1000 kms ma soeur et mon frère m' ignorent complètement et je crains fort qu' ils veulent dépouiller mon père alors que mon père pourrait (à mon sens) etre beaucoup mieux dans une autre maison de retraite.

Comment puis je faire pour stopper cette vente ? Surtout que depuis que j' ai retrouvé mon papa, sa maison est bradée et le prix ne cesse de chuter et dans l' annonce apparait aujourd' hui un "URGENT"

Par **janus2fr**, le **01/10/2012 à 13:02**

Bonjour,

De son vivant, votre père fait ce qu' il veut de son patrimoine. S' il veut vendre sa maison, il en a le plus grand droit. S' il donne l' argent à deux de ses enfants, il peut le faire.

Ce n' est qu' après sa mort, que vous pourrez éventuellement demander à ce que cet argent soit compté dans la succession.

Par **Ambredor**, le **01/10/2012 à 14:53**

Merci pour votre réponse et si ce vous dites est juste, mon père peut etre dépouiller par ses

deux enfants compte tenu de son état de santé ,
Alors pourquoi ne pas le mettre sous tutelle car ce n' est pas à sa mort qu 'il profitera de son
patrimoine
Merci